



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-7564>

Département(s) de publication : **28**

Annonce n° **25-7564**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de BROU

Correspondant : M. MASSON Philippe, Maire

Adresse : Place de l'Hôtel de ville, PLACE DE L' PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, 28160 Brou

Coordonnées :

Téléphone : 0237477087

Courriel : dgs@brou28.com

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un itinéraire cyclable

Lieu d'exécution et de livraison : Commune de Brou, 28160 Brou

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Marché de prestations intellectuelles Marché à prix global et forfaitaire

Paiement par mandat administratif dans le délai global de paiement de 30 jours à compter de la

réception de la facture Règles de la comptabilité publique Signature électronique non obligatoire

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

5 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Voir le DCE

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Voir le DCE

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Candidat unique ou groupement d'entreprises avec désignation d'un mandataire

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Voir le DCE

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/02/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Instance chargée des recours : Tribunal administratif d'Orléans (02 38 77 59 00)

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Association des maires d'Eure-et-Loir

Coordonnées :

Adresse internet : <http://www.amf28.org/brou>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Commune de Brou

Coordonnées :

Courriel : Dgs@brou28.com

Section 14 - Informations complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : DCE téléchargeable gratuitement sur le site de l'association des Maires d'Eure-et-Loir (profil d'acheteur de la commune)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/01/2025